



PRÉFET D'ILLE-ET-VILAINE

Préfecture d'Ille-et-Vilaine
Direction de la Coordination Interministérielle
et de l'Appui Territorial
Bureau de l'Environnement et de l'Utilité Publique

ENQUÊTE PUBLIQUE

AVIS

Par arrêté du 2 septembre 2020 , la Préfète informe les habitants de DOMAGNÉ, CHATEAUBOURG, CHÂTEAUGIRON, LOUVIGNÉ-DE-BAIS, MOULINS, NOYAL-SUR-VILAINE et PIRÉ-CHANCÉ, qu'une enquête publique sera ouverte, du 7 octobre 2020 (9h30) au 10 novembre 2020 (12h), sur la demande présentée par la société CSR (Loïc Raison), en vue d'obtenir l'autorisation de régulariser les activités et d'exploiter une station d'épuration avec épandage des boues sur un site existant implanté sur la commune de DOMAGNÉ.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier, comprenant notamment l'étude d'impact, l'étude de dangers, leurs résumés non techniques et l'avis de l'autorité environnementale, sera consultable gratuitement :

- en mairie de DOMAGNÉ (version papier et électronique) aux heures suivantes : du lundi au jeudi de 9h à 12h, le vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h, le 1er samedi du mois de 9h à 12h

- sur le site internet de la préfecture de Rennes à l'adresse suivante :

<http://www.ille-et-vilaine.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-Risques-naturels-et-technologiques/Installations-classees/Installations-classees-par-Commune>

Un poste informatique sera mis à disposition du public :

- dans le hall de la préfecture d'Ille-et-Vilaine, sur rendez-vous téléphonique (02.99.02.10.39),

- à la sous-préfecture de Fougères-Vitré, 9 avenue François Mitterrand, sur rendez-vous téléphonique (02.99.94.56.00) ou par mail à l'adresse suivante : sp-fougères-vitré@ille-et-vilaine.pref.gouv.fr

Des informations sur le projet présenté pourront être obtenues auprès de la société CSR (Loïc Raison) 9, rue Louis Raison 35113 DOMAGNÉ.

Les observations et propositions sur le projet pourront être formulées :

➤ à la mairie de DOMAGNÉ :

- sur le registre d'enquête ouvert à cet effet,
- par courrier à l'attention du commissaire enquêteur,

➤ par voie électronique à l'adresse suivante : pref-icpe-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr (en précisant l'objet du courriel : « Industrie - enquête publique - CSR SA »).

Monsieur Guy APPERÉ, adjoint au directeur de DGA en retraite, désigné par le Président du tribunal administratif de Rennes en qualité de commissaire enquêteur, recevra le public à la mairie de DOMAGNÉ, les mercredi 7 octobre de 9h30 à 12h00, vendredi 23 octobre de 14h30 à 17h00 et mardi 10 novembre 2020 de 9h30 à 12h00.

Les observations et propositions du public seront publiées sur le site internet de la préfecture de Rennes à l'adresse mentionnée ci-dessus.

Pendant un an, à compter de la clôture de l'enquête publique, toute personne intéressée pourra prendre connaissance à la préfecture de Rennes et sur son site internet, ainsi que dans chacune des mairies concernées, du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera une autorisation d'exploiter assortie de prescriptions ou un refus, formalisée par arrêté préfectoral.